

# La prévention du phénomène des mules en Guyane

— Synthèse de l'étude

Mars 2019

agencephare

**AUTEUR-E-S :**  
MANON RÉGUER-PETIT  
MARTIN AUDRAN  
FRANÇOIS CATHELIN



**Etude réalisée par l'Agence Phare, dans le cadre et avec le soutien du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse de l'INJEP.**

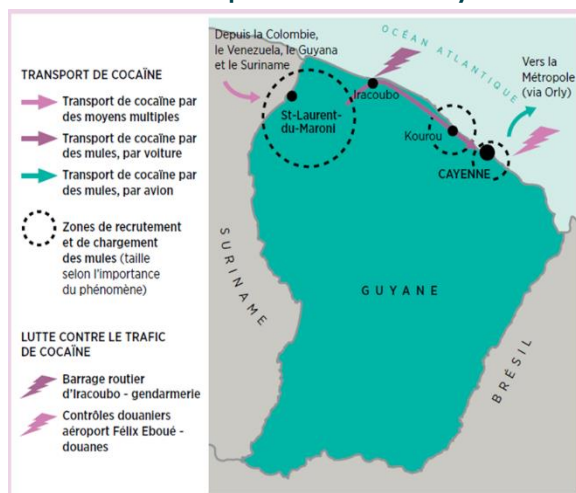
# Synthèse

## Etude sur le phénomène des mules en Guyane, réalisée par Manon Réguer-Petit, Martin Audran et François Cathelineau pour le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse.

Peu de données existent sur les « mules », ces individus au moins en partie contraints de transporter de la drogue, rémunérés pour cet acte mais n'ayant pas d'intérêt commercial dans le trafic<sup>1</sup>. Des chiffres, rendus publics par voie de presse et émanant du procureur de la République à Cayenne font état de 6 à 10 mules dans chaque vol entre Cayenne et Orly – soit 12 à 20 mules par jour<sup>2</sup>. Les chiffres relatifs aux passeurs interpellés en Guyane ou en provenance de Guyane révèlent une intensification du trafic de cocaïne : 1349 passeurs ont été interpellés en 2018 contre 608 en 2017<sup>3</sup>.

Bien que la Guyane ne soit pas un lieu de production de cocaïne<sup>4</sup>, elle est marquée par un contexte propice à son trafic. Géographiquement d'abord, la Guyane, dont les frontières sont poreuses, se trouve à proximité du centre de production colombien et des pays qui assurent le transit de la drogue (carte 1).

Carte 1 – Transport de cocaïne en Guyane



Socialement ensuite, la Guyane est marquée par une explosion démographique et par la grande pauvreté de sa population.

Alors que le phénomène des mules inquiète par sa banalisation sur le territoire guyanais, et que les pouvoirs publics peinent à proposer une réponse efficace pour l'enrayer, nous avons réalisé une étude (encadré méthodologique) permettant de mieux comprendre ses origines, ses logiques, ainsi que la manière d'y faire face.

### ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Les résultats reposent sur une vaste enquête qualitative menée entre septembre 2017 et décembre 2019. Nous avons réalisé :

- des observations de temps de prévention (menés par la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile dans des lycées et lors des Journées Défense et Citoyenneté et par des animateurs de l'AKATI'J), de maraudes dans des zones d'habitat spontané, de temps d'information publics ;
- 60 entretiens individuels et collectifs, conduits avec 88 acteurs institutionnels du champ administratif et politique, éducatif, social et sanitaire, judiciaire et répressif, culturel, et de la recherche ;
- 13 entretiens collectifs, menés dans des lycées de Saint-Laurent du Maroni auprès de 102 jeunes. Le recours à des outils projectifs a permis d'accéder à des discours riches sur ce sujet sensible ;
- des entretiens ont enfin été réalisés avec des personnes ayant déjà effectués un ou plusieurs transports de cocaïne (4 détenues et 1 personne condamnée mais non incarcérée).

L'étude traite de la problématique suivante : *Comment une lecture individualisée et psychologique du phénomène des mules, occultant sa dimension sociale, freine-t-elle la*

<sup>1</sup> European Monitoring Center for Drugs and Drug Addiction, *A definition of « drug mules » for use in a European context*, Lisbonne, European Monitoring Center for Drugs and Drug Addiction, 2012.

<sup>2</sup> « Les mules en Guyane : un phénomène qui explose », *France Guyane*, 8 mars 2018.

<sup>3</sup> OCRTIS, « L'intensification des filières guyanaises de trafic de cocaïne », Note n°03/2019, février 2019.

<sup>4</sup> Michel Gandilhon, « Les Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin) et la Guyane au coeur du trafic international de cocaïne », *OFDT, Note*, 2014, n° 9.

*mise en place d'une politique de prévention cohérente ?* L'étude montre que face à l'expansion du phénomène, des initiatives sont mises en place pour l'enrayer. Néanmoins, elles sont affectées par la méconnaissance du phénomène et par une volonté politique timide de lutter contre celui-ci.

## Un phénomène social, perçu au prisme de choix individuels

Au-delà des chiffres, issus de sources policières et judiciaires, signalant une expansion du phénomène des mules, celui-ci est marqué par sa banalisation. Celle-ci est perçue par les professionnels de la jeunesse travaillant dans l'Ouest guyanais et est visible dans les *focus groups* menés auprès de lycéen-ne-s qui témoignent quasi systématiquement de la présence de mules dans leur entourage proche.

*Enquêteur – Vous connaissez des gens qui se sont fait arrêter par exemple ?*

*Lycéen 1 – Moi, mon ex (...)*

*Lycéenne 2 – Moi, c'est mon frère, il a passé 3 ans en prison, après ils l'ont relâché.*

*Lycéen 3 – Moi, je connais les voisins à Kourou, mes cousins et cousines, ils se sont fait arrêter (...)*

*Lycéen 4 – Moi c'est mon frère aussi, il est passé mais quand il est revenu ils l'ont arrêté.*

*Lycéen 5 – Moi, je connais des gens, mais ils ne se sont pas fait arrêter.*

*Focus-group lycéen-ne-s – Saint-Laurent du Maroni*

Malgré son expansion, le phénomène reste largement méconnu, si bien qu'émergent des représentations diversifiées, voire contradictoires, des causes et logiques d'entrée dans le trafic de cocaïne en tant que mule. L'étude menée permet de distinguer quatre régimes de justification.

Le premier, d'ordre psychologique et individuel, explique l'entrée dans le trafic par la vénalité des mules, leur attrait pour l'argent facile et leur faiblesse morale. Cette justification est très répandue, en particulier parmi les acteurs des institutions et administrations publiques basées à Cayenne.

Le deuxième, d'ordre coercitif et individuel, voit l'entrée dans le trafic comme une conséquence d'une menace physique ou psychologique subie par certaines personnes, alors contraintes par les cartels de transporter de la drogue. Elle est principalement partagée par certains acteurs de terrain en contact avec des jeunes et par certains acteurs de la répression.

Le troisième est d'ordre collectif et social et présente l'entrée dans le trafic comme une conséquence de l'urgence socioéconomique et de l'absence d'alternative dans laquelle se trouve une partie de la population. Il est principalement partagé par les jeunes et certains travailleurs sociaux.

Enfin, un quatrième registre de justification, qui tient moins d'une cause de l'entrée dans le trafic, mais d'un facilitateur, relève de la défiance à l'égard de l'Etat et du sentiment d'injustice ressenti par une partie de la population guyanaise. Cette justification, plus rare, est visible chez certains acteurs associatifs et chez certains jeunes politisés.

Ces différents régimes de justification ne sont pas partagés par les mêmes types d'acteurs, si bien qu'ils jouissent d'une légitimité variable. En l'occurrence, la représentation psychologique et individuelle (par la vénalité) du phénomène semble être la plus répandue parmi les acteurs institutionnels et administratifs locaux et nationaux, au détriment d'une lecture sociale et collective de celui-ci. **La dimension sociale du phénomène est alors le plus souvent occultée au sein des instances organisant la lutte contre celui-ci.**

## Les politiques peu structurées de lutte contre le phénomène

### Une volonté politique timide de lutter contre le phénomène

En raison de son caractère « lointain » des centres de décision métropolitains, de sa

perception comme étant circonscrit à un territoire donné et comme relevant de problèmes individuels, la lutte contre le phénomène des mules tend à ne pas être priorisée à l'échelle nationale. Cela se traduit par l'absence de mandat politique attribué localement pour lutter prioritairement contre ce phénomène.

De surcroît, à l'échelle locale, le *turn-over* d'une partie des fonctionnaires et la mobilité difficile sur le territoire guyanais constituent des freins concrets à la mise en œuvre d'une politique cohérente et coordonnée de lutte contre le phénomène des mules.

### **L'absence de politique structurée de prévention**

Si des actions de prévention sont financées par les pouvoirs publics – notamment par la Préfecture de Guyane sur des financements de la Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Pratiques Addictives (MILDECA), il s'agit d'actions ponctuelles qui ne sont pas articulées entre elles, ni ne répondent à une stratégie de prévention globale. Elles semblent davantage relever d'une volonté de mener des actions visibles et de répondre à une forme d'urgence face à l'expansion du phénomène et à sa médiatisation, qu'à un plan de prévention pensé à l'échelle du territoire. Les pouvoirs publics stimulent l'émergence de propositions d'actions par des acteurs de terrain, mais ne se positionnent pas comme des acteurs de la construction ou du pilotage d'une politique de prévention ambitieuse.

### **Les politiques de répression : visibilité et facilitation de la procédure**

Les politiques de répression semblent être construites suivant un double enjeu : d'abord celui de l'amélioration des conditions de travail des forces de l'ordre dans un contexte d'engagement des services de douanes, de police et de gendarmerie ; et ensuite de visibilité (publicisation de l'achat d'un échographe pour

l'aéroport, non utilisé dans les faits ; ciblage des mules ne transportant pas de drogue *in corpore*). La poursuite de ces enjeux se traduit par une augmentation du nombre de mules arrêtées (transportant de la drogue hors du corps) et de la drogue interceptée mais ne traduit pas nécessairement une action efficace de lutte contre le phénomène (en particulier du transport *in corpore*), qui ne semble pas être enravé.

### **Un cadre juridique questionné**

L'ampleur du phénomène des mules s'est traduite par une saturation du Tribunal de Grande Instance de Cayenne (TGI) et interroge le fonctionnement de la justice et les décisions prises dans de telles circonstances. En Guyane, l'incarcération systématique des mules – qui n'a pas eu d'effet dissuasif conséquent – est progressivement abandonnée tandis que des solutions juridiques sont recherchées par les magistrats du TGI de Cayenne. Une posture visant à prioriser la lutte contre le passage de drogue plutôt que le ciblage des transporteurs est explorée, mais elle se heurte au cadre légal français.

### **L'absence de politique de protection**

Une part de coercition des mules étant systématiquement reconnue, le manque de protection des personnes sollicitées pour « faire la mule » est prégnant, y compris dans des cas d'individus victimes de menaces physiques ou psychologiques. En l'absence de politique ou de dispositifs de protection, les acteurs de terrain sont obligés de « bricoler » des solutions pour protéger les mineurs les plus exposés, parfois au détriment de leur trajectoire scolaire.

*« Il y a des AS [Assistants sociales] et des établissements qui bricolent des trucs douteux du genre : 'Ne vient plus au lycée si tu te fais rabattre au lycée'. » Responsable de la Maison des Adolescents – Saint-Laurent du Maroni*

Plus largement, la lecture individuelle et psychologique du phénomène parmi les instances institutionnelles et administratives se répercute

sur l'absence relative d'association des acteurs sociaux aux dispositifs de lutte contre le phénomène.

*In fine*, les **politiques de lutte contre le phénomène des mules tendent davantage à répondre à une exigence d'urgence et de visibilité de l'action publique** qu'à une volonté de construire une réponse cohérente et ambitieuse.

## Les limites des actions de prévention existantes

### Les différents types d'actions de prévention

Si les politiques – notamment de prévention – de lutte contre le phénomène ne sont pas structurées, des actions multiples existent néanmoins dans ce domaine. Plusieurs constats émergent quant à leurs caractéristiques. D'abord, certaines ont été mises en œuvre il y a plus de dix ans (alors que l'amplification du phénomène est parfois datée à 2014). Ensuite, des actions émergent à Kourou et à Cayenne et nuancent largement l'idée que ce phénomène ne préoccuperait que les acteurs de terrain de l'Ouest guyanais. Enfin, elles ne sont jamais portées par des structures spécialisées dans la prévention de l'entrée dans le trafic.

### Les limites de fond : un discours éloigné des expériences vécues

Le manque de connaissance du phénomène des mules affecte les outils et discours de prévention. Les acteurs de la prévention se trouvent contraints de « bricoler » des actions sans s'appuyer sur des données fiables. Cela affecte le contenu des préventions et se traduit par un décalage entre les contenus de prévention diffusés et les expériences – directes ou indirectes – du phénomène des mules vécues par les jeunes ciblés.

## Une approche sanitaire éloignée des réalités du transport

L'accent mis dans les actions de prévention sur le risque mortel lié à l'ingestion de cocaïne est en décalage avec les expériences des mules à deux niveaux. D'abord, toutes les mules n'ingèrent pas de la cocaïne et le fait de transporter de la drogue *in corpore* est présenté comme relevant d'un choix et comme étant relativement encadré (réalisation de tests en amont).

« On m'avait fait la proposition pour les avaler, mais je n'y arrivais pas. On m'avait fait faire des tests avec des vraies boulettes mais j'avais trop peur. » Femme détenue, Guyane

Ensuite, le risque mortel peut être relativisé par le fait que la fabrication des ovules de cocaïne, au Suriname, est industrialisée et semble désormais relativement sûre. De fait, les accidents mortels sont relativement peu fréquents au regard de l'importance du phénomène.

## L'entrée précoce et la récurrence, des enjeux non considérés

Les actions de prévention ont souvent lieu auprès de jeunes de plus de 15 ans (lycéen-ne-s, participant-e-s aux Journées Défense et Citoyenneté). Or, il semble que certains jeunes soient confrontés au phénomène lorsqu'ils sont enfants, dans le cercle familial ou dès l'entrée au collège. Par ailleurs, les actions ont pour objet la prévention de l'entrée dans le trafic alors même qu'elles ciblent des jeunes – ou leurs proches – dont une partie a déjà pu être impliquée. La prévention de l'entrée, mais aussi de la récurrence, semble de ce point de vue constituer un enjeu majeur.

## Une vision caricaturale des recruteurs et trafiquants

La vision des trafiquants et recruteurs, diffusée lors des actions de prévention, est souvent marquée par une volonté de montrer leur dangerosité. Elle est influencée par les

représentations dominantes dans l’imaginaire collectif d’un homme, agressif et méchant. Or, l’enquête de terrain révèle une image très différente des recruteurs et trafiquants qui se présentent comme sympathiques et cherchent à gagner la confiance des mules qu’ils approchent.

*« Ils avaient une sorte de pression parce que s’ils étaient agressifs avec nous, ils avaient peur qu’on aille les dénoncer, donc ils essaient d’être le plus sympa possible. »* Etudiant, condamné pour transport de cocaïne.

Surtout, le recrutement se fait souvent dans le cercle des proches, familial ou amical, si bien que les discours de méfiance diffusés dans les actions de prévention se révèlent inadaptés.

### **La difficulté à traiter des croyances bushinenguées**

La méconnaissance des croyances bushinenguées par les acteurs de la prévention affecte par ailleurs le discours qu’ils diffusent. En effet, les rituels, à l’instar des bains, qui accompagnent parfois le trafic de cocaïne sont omis des actions de prévention par méconnaissance et peur de paraître dénigrant à l’égard de croyances dont les intervenants ne sont pas familiers.

*« Chez nous on dit que c’est un bain pour se purifier, c’est juste un bain. Il y a les bains où on est obligé d’aller voir un chamane. Là c’est juste un bain pour se purifier pour être clair d’esprit. On l’a fait pendant les deux jours. C’est des herbes. »* Etudiant, condamné pour transport de cocaïne.

Or, dans certains cas, ces pratiques magico-religieuses font partie intégrante du processus de passage à l’acte.

### **La non prise en compte de la propagande pro-mules**

L’existence d’un discours de valorisation du phénomène des mules, véhiculé par certaines personnalités, populaires auprès des jeunes, est largement méconnu des acteurs de la prévention, si bien que ces actions ne s’attachent pas à déconstruire les discours « pro-mules » présentant une pratique « facile »,

potentiellement valorisable et relevant d’un « pied de nez » aux autorités.

### **L’occultation du contexte social et la vision simpliste des mules**

L’occultation de la dimension sociale du phénomène des mules affecte enfin les contenus des actions de prévention en véhiculant une vision caricaturale des mules, présentées comme étant fragiles psychologiquement, superficielles et attirées par des marchandises onéreuses. Elles sont parfois même ridiculisées pour leur naïveté supposée et pour leur attrait pour des marques. Cette vision est en accord avec le discours psychologique et individuel dominant dans les institutions. En revanche, il s’inscrit en décalage avec la vision particulièrement présente chez les jeunes, de mules en situation de grande précarité sociale et dans le besoin. Cette vision est partagée par certains acteurs, travaillant au contact de jeunes de l’ouest guyanais.

*« [Le recrutement de mules] marche bien ici parce qu’on a pas mal de jeunes qui n’ont pas grand-chose à perdre (...). On a très peu de perspectives de développement économique perçues et des difficultés de mobilité. »* Proviseur, Saint-Laurent du Maroni

Les discours qui renvoient l’entrée dans le trafic uniquement à une volonté individuelle omettent alors l’urgence sociale et économique dans laquelle se trouve certaines mules, ce qui limite l’élaboration de discours sur les alternatives à l’entrée dans le trafic dans de telles situations.

### **Les limites de forme : un discours éloigné des expériences vécues**

Au-delà du contenu diffusé lors des actions de prévention, l’enquête révèle trois limites de formes. La première relève du caractère irrégulier, ponctuel et circonscrit dans l’espace des actions de prévention réalisées. La deuxième relève de la langue - le français - utilisée pour réaliser ces actions alors même qu’il ne s’agit que rarement de la langue pratiquée dans la vie courante par les jeunes ciblés. La troisième limite relève de la distance symbolique qui existe entre

les acteurs de la prévention - en particulier lorsqu'il s'agit de membres des forces de l'ordre qui interviennent en uniforme - et les publics ciblés.

## Conclusion

Dans un contexte de méconnaissance du phénomène des mules, ce fait social et collectif est le plus souvent perçu au prisme d'une lecture individuelle et psychologique. Cela affecte la mise en place de politiques de lutte contre ce phénomène en excluant les dimensions sociales des réflexions à l'œuvre. La nécessité de proposer des réponses urgentes et visibles semblent plus souvent être le moteur de l'action publique que la mise en œuvre de solutions ambitieuses et globales pour enrayer le phénomène.

Les actions de prévention existantes sont diverses, mais souvent peu adaptées - sur le fond comme sur la forme - aux publics qu'elles visent. Le manque de connaissance sur le

phénomène des mules se traduit par un décalage entre les discours diffusés par les acteurs de la prévention et les expériences des jeunes ciblés.

Surtout, en l'absence de prise en compte de la dimension sociale du phénomène d'une part et de dispositifs de protection ou d'instances ressources pour les personnes impliquées - ou susceptibles de l'être - d'autre part, les actions de prévention sont vouées à un échec relatif. Dans le cas où elles parviennent à diffuser de l'information, voire à faire prendre conscience des risques encourus, elles ne traitent pas des problèmes de fond qui conduisent une part importante de la population guyanaise, en situation d'urgence économique et sociale, à se tourner vers ces pratiques.

Finalement, la lutte contre le phénomène des mules ne pourra se faire sans une volonté politique effective et sans la prise en compte de la dimension collective et sociale de ce phénomène d'ampleur.

## Les auteur-e-s de l'étude



**Manon Réguer-Petit**  
Responsable de l'étude

Docteure en science politique et diplômée de Sciences Po Paris, Manon Réguer-Petit est directrice scientifique de l'Agence Phare



**Martin Audran**

Diplômé de l'Université Paris-Dauphine, Martin Audran est chargé d'études au sein de l'Agence Phare.



**François Cathelineau**

Diplômé de l'IEP de Rennes, François Cathelineau est co-fondateur et président de l'Agence Phare, en charge de la direction des études.





agence**phare**